

2.00 crédits

Q2

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Les acquis d'apprentissage sont directement extraits des 15 Activités Professionnelles Délégables (APD) qui constituent les acquis d'apprentissage des stages ultérieurs de Master 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APD1 : Recueillir l'anamnèse</li> <li>• APD2 : Réaliser l'examen clinique</li> <li>• APD3 : Reconnaître l'urgence médicale</li> <li>• APD4 : Etablir un diagnostic de travail</li> <li>• APD5 : Compléter le dossier patient</li> <li>• APD6 : Présentation orale d'une situation clinique</li> <li>• APD7 : Sélectionner des tests diagnostics</li> <li>• APD8 : Rédiger les prescriptions</li> <li>• APD9 : Effectuer les procédures techniques</li> <li>• APD10 : Formuler des questions cliniques</li> <li>• APD11 : Communiquer au sens large</li> <li>• APD12 : Travailler en équipe</li> <li>• APD13 : Faire/recevoir le rapport de transmission</li> <li>• APD14 : Obtenir le consentement éclairé</li> <li>• APD15 : Contribuer à la qualité des soins et la sécurité du patient</li> </ul> <p>Les acquis d'apprentissage sont adaptés au niveau des étudiants de Master 1 et comprennent obligatoirement les APD 1, 2, 4, 6 et 9. Il y a 5 APD minimum et 8 APD maximum à valider par stage.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>L'évaluation se basera sur l'autonomie selon la méthode des APD, accompagnée d'une évaluation formative et descriptive des points forts, points faibles et pistes d'amélioration lors d'un entretien de fin de stage en présence de l'étudiant-e et idéalement en équipe.</b></p> <p>Les stages de Master 1 en médecine représente la première phase de l'apprentissage professionnel qui permettra à l'étudiant-e de devenir un médecin chevronné. L'objectif principal de ces stages est de permettre à l'étudiant-e de réaliser les 5 APD reprises dans les acquis d'apprentissage avec l'aide de son maître de stage.</p> <p>En début de période, le maître de stage et le stagiaire établiront de commun accord les objectifs de stage en fonction des activités professionnelles à maîtriser.</p> <p>En milieu de stage il sera prévu une opportunité de rencontrer le maître de stage pour un entretien de fonctionnement. Cette évaluation de mi-stage est encouragée afin de permettre à l'étudiant-e de corriger et améliorer ses aptitudes durant le stage.</p> <p>L'évaluation de fin de stage portera sur les APD qui auront personnellement été observées par le maître de stage ou son représentant (collègue, assistant en formation, infirmière en chef, ...). Idéalement, la performance de l'étudiant aura été discutée en équipe au préalable.</p> <p>Si le maître de stage observe des attitudes qu'il juge incompatibles avec l'exercice de la profession, il initiera la procédure relative au dysfonctionnement professionnel d'un stagiaire afin que l'Administration des stages puisse prendre les mesures appropriées.</p> <p><b>Le stage n'est validé que si l'évaluation du lieu de stage a été complétée par l'étudiant-e.</b></p>
Méthodes d'enseignement	Objectifs fixés selon les « Activités Professionnelles déléguables » (APD), enseignement au lit du patient et lors des tours de salle, des staffs, des actes techniques, des gardes, ou de toutes autres activités spécifiques du service.
Contenu	Un stage de 6 semaines sans congé, dans un hôpital désigné par STAC, sous la supervision directe du maître de stage nommé dans cet hôpital pour la spécialité, ou d'un permanent du service désigné par lui.
Ressources en ligne	<a href="https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/stages.html#Master">https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/stages.html#Master</a>

Autres infos	<p><b>Gardes</b> : En Master, les stagiaires sont tenus de prester des gardes si le service de stage en comporte. Les tâches attendues lors de ces gardes sont adaptées au niveau d'avancement du stagiaire dans son cursus et sous constante supervision d'un-e médecin sur place.</p> <p>Les <b>stages aux urgences</b> constituent une exception puisque les horaires de travail impliquent de facto des périodes qui s'assimilent à des gardes (horaire tardif ou de nuit). Ces horaires sont considérés comme obligatoires mais doivent respecter la législation du temps de travail.</p> <p><b>Filière Portfolio</b> : Outre l'apprentissage de la clinique, l'étudiant-e aura la possibilité de rédiger des cas cliniques vécus avec discussion et révision courte et pertinente de la littérature. Ces dossiers, une fois validés par le maître de stage, peuvent être inclus dans le carnet de validation des travaux personnels (portfolio).</p>
Faculté ou entité en charge:	MED

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [180] en médecine	MD2M	2		